

SEANCE DU 29 MARS 2022

Séance ouverte à 19h45

Etaients présents: PREVOT G., PARENT L., PICHON F., THIEBAULT D., FRISONI L., LE GOUELLEC J.M., MILLART L., THIEBAULT F., MOUGENOT Paul,

Etaients absents: LORET A.(excusé donne pouvoir THIEBAULT F.), CERQUEIRA W (excusée)

Secrétaire de séance : Paul MOUGENOT

Le Maire ouvre la séance et invite l'assemblée à en élire un secrétaire :
Le procès verbal de la réunion précédente est lu et approuvé

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du décès de Monsieur Lombard Jean-Claude et demande une minute de silence en son hommage.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET GESTION COMMUNE 2021

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA Si	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
investissement	-16 344,22 €		7 503,71 €	0,00 €	0,00 €	-8 840,51 €
				0,00 €		
Fonctionnement	234 543,19 €	16 344,22 €	12 367,80 €	Recettes		221 726,26€

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion et le compte administratif 2021, présenté par Monsieur Paul MOUGENOT, premier adjoint ;

Ces comptes font apparaître pour l'exercice 2020 les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021	Excédent de + 12 367,80 €
SECTION D'INVESTISSEMENT 2021	Excédent de + 7 503,71 €
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (2021 1068 N-1)	Déficit de - 8 840,51 €
AFFECTATION EXCEDENT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	R002 +221 726,26€

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 COMMUNE.

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA Si	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-16 344,22 €		7 503,71 €	0,00 €	0,00 €	-8 840,51 €
				0,00 €		
FONCT	234 543,19 €	16 344,22 €	12 367,80 €	Recettes		230 566,77 €

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14, après avoir approuvé ce jour, le compte administratif 2021 qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de **230 566,77 €**
- un déficit d'investissement d'un montant de **-8 840,51 €**

Décide d'affecter au budget 2022, le résultat de clôture de la section de fonctionnement comme suit :

- affectation de l'excédent reporté, compte fonctionnement R 002 221 726,26 €
- affectation obligatoire c/1068 **-8 840,51 €**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des quatre taxes directes locales décide de retenir, à l'unanimité des membres présents, les taux suivants pour l'année 2022 :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des quatre taxes directes locales décide de retenir, à l'unanimité des membres présents, les taux suivants pour l'année 2022:

- ✓ TAXE SUR LE FONCIER BATI 42,47 %
- ✓ TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 15,28 %

SUBVENTIONS 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des Membres présents, l'attribution des subventions suivantes au titre de l'exercice 2022 :

- C.C.A.S 3000 Euros
- HARMONIE DU GUIGNICOURT 80 Euros
- A.D.M.R. GUIGNICOURT 200 Euros
- AMIC ACPG CATM GUIGNICOURT et environs 60 Euros
- U.N.C (Section Guignicourt) 60 Euros

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022- COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des Membres présents le Budget primitif 2022, présenté par le Maire de la commune. Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses : 381 681,26 €
Recettes : 381 681,26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses : 39 329,51 €
Recettes : 39 329,51 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET GESTION ASSAINISSEMENT 2021

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion et le compte administratif 2021, présenté par Monsieur Paul MOUGENOT, premier adjoint.

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA Si	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	35 689.95 €		14659.60 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	50 349.55 €
FONCT	62 423.33 €	€	15 403.83 €	Recettes		47 019.50 €

Ces comptes font apparaître pour l'exercice 2021 les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT Déficit -15 403.83 €
SECTION D'INVESTISSEMENT Excédent + 14 659.60 €

●	RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET	Déficit	- 744.23 €
●	RESULTAT GLOBAL EXCEDENT	Excédent	+97 369.05 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 ASSAINISSEMENT

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA Si	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	35 689.95 €		14 659.60€	0,00 €	0,00 €	50 349.55 €
				0,00 €		
FONCT	62 423.33 €	€	- 15 403. 83 €	Recettes		47 019.50 €

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable, M 49, Après avoir approuvé ce jour, le compte administratif 2021 qui fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement d'un montant de **15 403. 83 €**
- un excédent d'investissement d'un montant de **14 659.60 €**

Décide d'affecter au budget 2022, le résultat de clôture de la section de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté, compte fonctionnement **R 002 47 019.50 €**
- affectation de l'excédent reporté compte investissement **R 001 50 349.55 €**

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des Membres présents, le Budget primitif 2022, présenté par le Maire de la commune. Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses: **82 019,50 €**
Recettes : **82 019,50 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses : **72 349 ,05 €**
Recettes **72 349,05 €**

OBJET : DELIBERATION ANNUALISATION DES P503 POUR L'ANNEE 2022

Pour répondre aux prérogatives du S.G.C. de Laon, la commune a décidé d'opter pour l'émission d'un titre annuel de 145000 € représentant l'ensemble des recettes (p503) sur la base des recettes N-1, avec une émission du titre après le vote du Budget Primitif 2022.

Le montant définitif sera régularisé en fin d'année en fonction des instructions communiquées par le S.G.C. de Laon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

OBJET : TRANSFERT DE FONDS DU BUDGET ASSAINISSEMENT SECTION FONCTIONNEMENT VERS LA SECTION FONCTIONNEMENT BUDGET COMMUNAL 2022

Monsieur le Maire informe le conseil sur la nécessité de transférer la somme de 5300.00 euros du compte 628 chapitre 011 du BP Assainissement vers le BP Commune chapitre 012 Charges de personnel.

En effet, les employés communaux sont entièrement rémunérés par le budget principal (commune) tout en effectuant des tâches journalières ou ponctuelles pour l'assainissement.

Ces activités représentent :

- 6 heures hebdomadaires * 52 semaines soit 312 heures annuelles *17 euros de l'heure = 5300.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le maire informe le conseil sur :

L'avancement du dossier assainissement géré par l'ADICA.

L'état de dégradation de la chaussée rue des Pêcheurs et il préconise en attendant de faire mieux, un revêtement bicouche
Et de l'enrobé sur les trottoirs.

Monsieur FRISONI et Monsieur MILLART relatent la dernière réunion de l'école et l'état d'avancement du projet qui serait envisagé.
Suite à cette information un débat s'instaure.

Séance close à 21h15

Prochaine séance :

EMARGEMENT :